

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2019

Etaient présents : Yves LAFAURY –Romain ARNAUD (présent à partir de 20h15) – Estelle FAURE - Robert BRUN – Albert LAI - Catherine ARNAUD - Alain BONNETON - Chantal BOSSY – Colette COUDERT - Yann MILAN - Cyril PERRIOLAT - Suzanne LETY – Eliane SOLETY

Absents ou excusés : Karine DENAUD - Christine FINAND MONDUEL

Secrétaire de séance : SOLETY Eliane

Approbation du CR du 17/06/2019

Convention de mise en œuvre du transfert de compétences du réseau assainissement à la CCPDA : La compétence réseaux assainissement doit être transférée à la Communauté de communes à partir du 1^{er} janvier 2020. Pour préparer ce transfert, la Communauté de communes a fait réaliser en 2018 et 2019 un état des lieux et une prospective technique et financière. Ces éléments ont été présentés aux communes et discutés en conférence des Maires les 26 avril 2018, 11 avril et 2 mai 2019. De plus, un rendu individuel a été présenté à chaque commune les 14 et 15 juin 2019. Cette étude a permis de construire un Plan Pluri annuel d'Investissement (PPI) à l'échelle de la Communauté de communes détaillant, pour chaque commune, les travaux à réaliser sur la période 2020-2029. Au total ce PPI prévoit 13 000 000 € HT d'investissement sur 10 ans. Chaque commune a validé par écrit ce PPI pour les opérations la concernant en avril 2019. Sur ces bases, différents scénarios de modalités de transfert ont été étudiés et présentés en exécutif de la Communauté de communes et en conférence des maires.

Concernant la commune d'Épinouze le PPI prévoit 63 000 € HT de travaux sur la période 2020-2029. Ces travaux correspondent à ceux prévus dans le schéma d'assainissement communal. C'est-à-dire devant la boulangerie, le passage de l'école et la rehausse des tampons recouvert par l'enrobée.

7 scénarios ont été présentés. Celui choisi consiste à transférer 25% des excédents des budgets assainissement (le reste reviendra dans le budget principal) et 25% des travaux versés au moment des travaux. Pendant la période de lissage de 10 ans, sera mis en place des fonds de concours communaux à hauteur de 25 % du reste à financer déduction faite des subventions, pour les opérations supérieures à 30 000 euros HT. Concernant le versement de ce fonds de concours, les communes ont le choix entre verser le fond de concours en une fois au moment du transfert ou au moment de la réalisation des travaux sur la base du coût réel constaté.

La redevance assainissement est très disparate entre les 35 communes, pour 100 m³ elle peut aller de 31 € à 178 € (Épinouze : 54 €/m³). La moyenne est de 90 € avec l'inflation elle sera à 105 € dans 10 ans. Un plan de lissage est prévu pour la taxe de raccordement.

Il faudra attendre le BP 2020 pour savoir le montant qui sera reversé à la CCPDA.

Une convention entre la communauté de communes et la commune sera signée. Voté à l'unanimité.

Une réunion avec la CCPDA pour la Station d'épuration aura lieu le 23 juillet à 11h : résultat de l'appel d'offre.

La STEP actuelle devait être rendue à l'agriculture, finalement le site sera conservé pour faire une annexe au service technique et entreposer du gravier, de la terre, du sable, rouleau et autre ...

Renouvellement de la convention avec le CDG26 pour l'intervention d'un archiviste : il s'agit de l'intervention d'un attaché de conservation du patrimoine, aidé éventuellement par un assistant ou adjoint du patrimoine (archives) affecté à temps non complet à la collectivité pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022. Le nombre de journées d'intervention est fixé à une par an. La participation est de 205 € par jour de travail effectif. Voté à l'unanimité.

Projet du protocole des Grises : suite à la conciliation le protocole a été validé. St Sorlin s'engage à modifier le PLU. Une fois modifié le SYTRAD demandera au Préfet de rouvrir le site mais avec déchets inertes, dont la liste a été approuvée.

En cas de réouverture de l'ISDND, le SYTRAD abandonnera ses recours à l'encontre de la commune de St Sorlin-en-Valloire. Les communes de Manthes, Épinouze et Moras-en-Valloire renonceront également à leurs recours mais seront indemnisées par la commune de St Sorlin-en-Valloire au titre du loyer qu'elles auraient perçu pour les années 2017 et 2018, par l'abandon par la commune de St Sorlin-en-Valloire de sa quote-part du loyer perçu au titre du nouveau bail à conclure.

En l'absence de réouverture de l'ISDND et ce, pour quelque motif que ce soit, sans qu'il y ait lieu d'en rechercher ni prendre en compte les motivations, le SYTRAD et les communes de Manthes, Épinouze et Moras-en-Valloire auront toute liberté de reprendre la voie contentieuse et de demander au juge administratif de déterminer le montant de leur préjudice indemnisable, sauf meilleur accord sur lequel

s'entendraient de nouveau les parties, dont celui de rouvrir les discussions pendant le temps qu'elles estimeraient approprié. Voté à l'unanimité

Approbation des devis du City stade : Un appel d'offre a été lancé pour la fourniture et la pose d'un city stade sur un des terrains de tennis. Trois entreprises ont répondu : KOMPAN : 25 749.02 € HT ; CASAL SPORT : 25 900 € HT et HUSSON : 25 227.80 € HT. L'offre de l'entreprise HUSSON comprend également un panier de basket supplémentaire. C'est donc cette dernière entreprise qui a été retenue, avec une plus-value pour 2 bancs (assis-debout) de 982.80 € HT. L'entreprise LUC PUPAT va installer une clôture du côté ouest du city stade, le devis est de 1 600 € HT.

Des subventions ont été accordées par la Région : 8 361€ - le Département : 1 293 € - et l'Etat par la DETR : 7 532 € pour un total de 17 186 €. Il restera donc à la charge de la commune 14 069.80 € TTC.

Valloire loisirs a bénéficié d'une subvention de la CAF, dans le cadre du dialogue avec les jeunes et l'utilisation du city stade pour le centre de loisirs, d'un montant de 2 500 € qui permettra de payer le 3^{ème} panneau et les équipements.

Reste le problème du sol, grande fente. Choix de la couleur à définir.

Voté à l'unanimité (Romain ARNAUD est arrivé à 20h15 et a pris part au vote).

Les ombrières à la Zone d'activités : un avis défavorable au permis a été émis par le Préfet – une modification du PLU sera nécessaire car dans le règlement des risques il n'est pas noté la possibilité d'installer des ombrières (le PLU l'accorde mais pas dans le règlement des risques).

Une rencontre avec le Préfet est prévue.

Divers :

- Maison Galliffet vendue, compromis de vente. problème de l'entrée sur l'accès au parking.
- Départ de Mme JAMY, directrice de l'école remplacée par Mme BILLON

Date :

- Vendredi 2 août : soirée Péricard avec EPICOM
- Vendredi 23 août : marché au village
- Vendredi 6 septembre : don du sang,
- Mercredi 25 septembre : soirée Cartel à la bibliothèque,

- Prochain conseil : le 16/09/19

Fin de séance : 21h45

Délibérations

- Convention de mise en œuvre du transfert de compétences du réseau assainissement à la CCPDA :

Pour : 12 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Renouvellement de la convention avec le CDG26 pour l'intervention d'un archiviste :

Pour : 12 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Projet du protocole des Grises :

Pour : 12 Contre : 0 abstention : 1 adopté à l'unanimité

- Appel d'offre du City stade

Pour : 13 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité